



Succession et plus value sur immobilier

Par **Mat alexandre**, le **14/09/2017** à **08:57**

Bonjour,

Suite au décès de notre père il y a 4 mois nous avons hérités de sa maison et avons trouvés un acquéreur. Cependant la maison nous appartenait pour la moitié et notre père en avait l'usufruit sur l'autre moitié si je ne me trompe pas. Le notaire nous informe que nous devons payer une plus-value sur notre part (nous sommes deux, moi et ma soeur). En regardant les exonération sur les plus-values sur internet, je vois que si l'on est pas propriétaires de sa résidence principale (ce qui est mon cas) on peut être exonérés de cette plus value. Notre notaire nous répond que cela n'est pas possible car je cite : "en effet, soit il doit être non résident fiscalement en France, soit il doit réinvestir le prix de vente dans l'acquisition ou la construction d'une résidence principale". Sachant que je vis a l'étranger mais que je suis toujours résident en France devrais-je attendre de faire mes démarches avant de vendre la maison (donc suspendre la vente ?) afin de bénéficier d'une exonération (que je partagerais avec ma soeur !). Merci de vos réponses